

COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE
L'AFRIQUE CENTRALE

SECRETARIAT EXECUTIF

**QUATRIEME REUNION DES RECTEURS DES
UNIVERSITES DES PAYS MEMBRES DE LA
CEMAC, ELARGIE AUX RESPONSABLES DES
ORGANISMES DE RECHERCHE**

(YAOUNDE, 28 et 29 Octobre 2003)

RECOMMANDATION

**Relative à l'harmonisation des programmes de Recherche – Développement
dans l'espace CEMAC**

Conscient de la nécessité d'harmoniser des programmes de recherche-développement dans le cadre de la Stratégie Agricole Commune des pays membres de la CEMAC,

La quatrième réunion des Recteurs des Universités des pays membres de la CEMAC, élargie aux Responsables des Organismes de Recherche des pays membres de la CEMAC,

Recommande :

1. Formaliser et renforcer le partenariat entre les institutions de recherche et les Universités tant au plan national qu'au plan régional.
2. Identifier les programmes communs d'intérêt régional à mettre en œuvre dans le cadre de ce partenariat.
3. Instituer des mécanismes d'incitation des équipes des Universités et des Instituts de Recherche à travailler ensemble dans le cadre de projets communs.

Fait à Yaoundé, le 29 octobre 2003

Pour les participants,
Le Président

Prof. Beban Sammy CHUMBOW

**QUATRIEME REUNION DES RECTEURS DES
UNIVERSITES DES PAYS MEMBRES DE LA
CEMAC, ELARGIE AUX RESPONSABLES DES
ORGANISMES DE RECHERCHE**

(YAOUNDE, 28 et 29 Octobre 2003)

RECOMMANDATION

Relative au schéma organisationnel de la Recherche Appliquée au Développement de la zone forestière d'Afrique Centrale :

Considérant la nécessité d'un schéma organisationnel de la recherche appliquée au développement de la zone forestière d'Afrique Centrale,

Considérant l'intérêt hautement stratégique de la conservation des écosystèmes de la sous-région d'Afrique Centrale,

La quatrième réunion des Recteurs des Universités et des Responsables des Organismes de Recherche des pays membres de la CEMAC

Recommande :

1. Etendre la mise en réseau des institutions de recherche à l'ensemble des écologies d'Afrique Centrale, notamment au zone forestière.

Pour cela :

- entreprendre l'inventaire des institutions de recherche : ressources humaines, infrastructures, équipements, activités et acquis de recherche.
- mettre à contribution le PRASAC et solliciter les expertises régionales et internationales.

2. Bâtir de grands programmes de recherche régionaux en prenant en compte la stratégie agricole commune élaborée par la CEMAC et les grandes thématiques telles que l'agroforesterie, la biodiversité, l'environnement côtier, le développement durable, la sécurité alimentaires.

Compte tenu des dynamiques en cours (Coopération régionale) et des opportunités d'appui technique et financier (coopération multilatérale), la Conférence recommande que les actions à entreprendre soient diligentées.

Fait à Yaoundé, le 29 octobre 2003

Pour les participants,
Le Président

Prof. Beban Sammy CHUMBO

**QUATRIEME REUNION DES RECTEURS DES UNIVERSITES DES
PAYS DE LA CEMAC, ELARGIE AUX RESPONSABLES DES
ORGANISMES DE RECHERCHE**
(Yaoundé, 28-29 Octobre 2003)

RESOLUTION SUR LA PRISE EN COMPTE DE LA PROBLEMATIQUE
DU VIH/SIDA DANS LES UNIVERSITES ET ORGANISMES DE
RECHERCHE DES PAYS DE LA ZONE CEMAC

- Après avoir constaté que le VIH/SIDA constitue une menace grave pour nos populations, nos sociétés, nos économies, nos pays en général et nos institutions universitaires en particulier ;
- Après avoir constaté que la problématique du VIH/SIDA est prise en compte dans nos universités et instituts de recherche, mais que cela n'est pas le résultat d'une action planifiée et coordonnée ;
- Ayant constaté que les universités et instituts de recherche de la CEMAC ont une impérieuse obligation de s'impliquer dans la lutte contre le SIDA et ses impacts par le biais de l'enseignement, de la recherche et des services délivrés à la communauté ;

La Conférence des Recteurs et des Responsables des Organismes de Recherche des pays membres de la CEMAC a pris les résolutions suivantes :

1. Disposer à court terme d'une politique, d'une stratégie et d'un plan d'action de lutte contre le SIDA par chaque université s'inspirant du plan national mais adapté à l'environnement universitaire ;

2. Adopter la proposition du Projet Régional du PNUD d'intégrer la problématique du VIH/SIDA dans les curricula des universités ;
3. Adopter la mise en place d'un réseau intra et inter-universitaire et multidisciplinaire de lutte contre le SIDA dans la zone de la CEMAC ;
4. Demander au Secrétariat exécutif de coordonner au niveau régional l'exécution de ces résolutions par la mise en place des mécanismes d'appui, de suivi et à bâtir des partenariats.

Fait à Yaoundé, le 29 Octobre 2003

Pour les participants,
LE PRESIDENT,

Prof. Beban Sammy CHUMBOW
COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

SECRETARIAT EXECUTIF

**QUATRIEME REUNION DES RECTEURS DES UNIVERSITES DES
PAYS DE LA CEMAC, ELARGIE AUX RESPONSABLES DES
ORGANISMES DE RECHERCHE**
(Yaoundé, 28-29 Octobre 2003)

RESOLUTION RELATIVE A LA MISSION D'INFORMATION ET
D'EVALUATION SUR LA COOPERATION ACP-UE DANS LE DOMAINE
DE L'EDUCATION SUPERIEURE

Les Recteurs des Universités et les Responsables de Organismes de Recherche des pays membres de la CEMAC, réunis à l'Université de Yaoundé 1 du 28 au 29 Octobre 2003 dans le cadre de la quatrième réunion de la « Conférence des Recteurs » ;

Considérant la création de la « **Conférence des Recteurs des Universités et des Responsables des Organismes de Recherche d'Afrique Centrale** » comme cadre de concertation pour la définition des stratégies sous-régionales en matière d'enseignement supérieur, de recherche et de formation professionnelle ;

Considérant les résultats de la mission d'information et d'évaluation sur le « **Projet de Construction de l'Espace Européen de l'Enseignement supérieur** », effectuée par le Recteur de l'Université Omar BONGO ;

Conscients de l'urgence qu'il y a à rendre les systèmes d'enseignement supérieur des pays membres de la CEMAC compatibles avec le système européen d'enseignement supérieur dont la mise en application sera généralisée à la rentrée universitaire 2006 ;

Tenant compte des conditions d'éligibilité prévues dans le cadre du « **Programme de Coopération dans le Domaine de l'Education Supérieure ACP-UE** » ;

S'engagent à :

1. **Initier dans leurs institutions respectives, et au plus tard à la rentrée universitaire 2005-2006, des réformes sur l'organisation structurelle de l'enseignement supérieur afin d'adapter les cursus universitaires au système dit LMD ou 3-5-8 (Licence :3 ans, Master : 5 ans, Doctorat : 8 ans) ;**

2. Mettre tout en œuvre au cours de l'année 2004 pour renforcer les capacités d'intégration régionale à travers la mise en réseau des institutions universitaires et de recherche de la zone CEMAC ;
3. Solliciter dans les plus brefs délais auprès de l'Union Européenne, par l'intermédiaire du Secrétariat exécutif de la CEMAC e du Secrétariat Général des ACP, une assistance technique en vue de la formation des membres des institutions universitaires et de recherche des pays membres de la CEMAC en matière de formulation des projets éligibles au « Programme de Coopération dans le domaine de l'Education Supérieure ACP-UE ».

Fait à Yaoundé, le 29 Octobre 2003

Pour les Participants
LE PRESIDENT,

Prof. Beban Sammy CHUMBOW